ID: 069-216900514-20230706-2023\_031-DE

République Française Département du Rhône Commune de Chaussan

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du Jeudi 06 Juillet

| Nombre de membres |          |                      |                   |  |
|-------------------|----------|----------------------|-------------------|--|
| Afférents         | Présents | Qui<br>pris<br>au vo | ont<br>part<br>te |  |
| 15                | 10       | 1                    | 15                |  |

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 06 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN, régulièrement convoqué le 03 juillet 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 03 juillet 2023

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Annik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, Mme Lagardette Marie-Gabrielle,

## Membres excusés:

M Rolland Allain donne pouvoir à Didier Guyot

Mme Bertelle Emilie donne pouvoir à Luc Chavassieux

Mme Martini Laurence donne pouvoir à Chantal Besson

M Langlet Pascal donne pouvoir à Anik Blanc

Mme Raboisson Croppi Laurence donne pouvoir à Aline Duroch

Secrétaire de séance : Jean Jacques Charvolin

## D2023\_031 – Demande de subvention Contrat Région

Vu le Code Général des Collectivités territoriales
Vu les dispositifs d'aide du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Considérant que la commune de Chaussan peut prétendre au dispositif

La commune de Chaussan sollicite le Contrat région au titre de l'opération suivante : Rénovation énergétique de l'Ecole du Loup

Coût prévisionnel des travaux : 944 370.83€ HT

Subvention demandée: 100 000€

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le 2023/031



ID: 069-216900514-20230706-2023\_031-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide

D'approuver la demande de demande de subvention auprès de la Région Auvergne – Rhône – Alpes au titre du Contrat région

De solliciter auprès de la Région Auvergne – Rhône – Alpes le versement d'une subvention

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes se référant à la présente délibération

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour copie conforme

Vote

A l'unanimité

Le Maire Luc Chavassieux

